

Fiche de procédure

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p>	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture
<p>La classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges</p> <p>Modification Règlement 2008/1272 2007/0121(COD)</p> <p>Sujet</p> <p>3.40.01 Industrie chimique, engrais, matières plastiques</p> <p>3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)</p> <p>4.60.02 Information du consommateur, publicité, étiquetage</p> <p>Priorités législatives</p> <p>Déclaration commune 2022</p> <p>Déclaration commune 2023-24</p>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2022/0432(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement 2008/1272 2007/0121(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114-p1
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
Etape de la procédure	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/9/11034